

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 382

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021, a adopté le règlement 382.

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE
À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

Donné à Tadoussac, ce 13^{ième} jour de mai 2021.



Marie-Claude Guérin
Directrice générale

